

Séance du 20 octobre 2022

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le VINGT OCTOBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **18**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 14
Jean-Philippe PÉRIÉ, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELÉTAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

13/10/2022

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Date d'affichage

17/10/2022

Alain BIAGI, a donné pouvoir à Albert CANTALOUBE,
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Marie-Françoise SIMON, a donné pouvoir à Rodolphe DELETAGE,
Estelle BIER, absente excusée,

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2022/09/046 - Budget principal 2022
Décision Modificative n° 1 portant virement de crédits

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la modification budgétaire suivante, portant virements de crédits du compte 231/23 au compte 2151/21 :

Section Investissement - Dépenses			
Virement de crédits			
Articles / Chapitres	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
231 / 23	Immobilisations corporelles en cours	125 000,00 €	
2151 / 21	Réseaux de voirie		125 000,00 €
TOTAL		125 000,00 €	125 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'adopter, la décision modificative, selon les termes ci-dessus.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ